



# DEMANDE DE DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

*Suivant les articles : R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique et 21 du Règlement Sanitaire Départemental. Avant de compléter cet imprimé, merci de prendre connaissance de la notice jointe. La demande ne peut être effectuée que par le(s) propriétaire(s) des ouvrages ou son (leur) représentant(s) sur présentation de délégation.*

## Demande présentée par :

**Vous êtes un particulier :**  Mme.  Mlle.  M.

Nom : ..... Prénom : .....

## Vous êtes une personne morale :

Dénomination : .....

Raison sociale : .....

N° de SIRET : ..... Catégorie juridique : .....

Représentant de la personne morale :  Mme.  Mlle.  M.

Nom : ..... Prénom : .....

## Coordonnées du demandeur :

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

## Renseignements concernant la vente:

Date prévisionnelle de signature de l'acte authentique de la vente : .....

Notaire en charge de la vente : .....

Adresse : .....  
.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

## Renseignements concernant l'immeuble en vente et son dispositif d'assainissement

### Localisation de l'immeuble :

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Références cadastrales : Section : ..... Numéro(s) : .....

**❗ Joindre un plan cadastral permettant de localiser votre propriété**

### Caractéristiques de l'immeuble et de son système d'assainissement :

*La précision des informations suivantes permettra de caractériser le type de contrôle à réaliser adapté à votre installation d'assainissement.*

Le système d'assainissement à contrôler traite les eaux usées domestiques issues :

**d'une habitation individuelle :**

Préciser le nombre de pièces principales : .....

**de plusieurs logements :**

Préciser le nombre de pièces principales de chaque logement :

Logement 1 : ..... Logement 2 : ..... Logement 3 : ..... Logement 4 : .....

**d'annexes :**  Garage  Cuisine d'été  Abri de jardin  Autre : .....

**d'une autre catégorie d'habitation** (bureaux, gîtes, chambres d'hôtes, restaurant, hôtel, camping...)

Précisez le type d'usage des locaux : .....

.....

Capacité d'accueil des locaux : .....

**❗** pièces principales : voir la note d'information

Votre système d'assainissement a déjà fait l'objet d'un contrôle de la part du SPANC (contrôle de conception / implantation, contrôle de bonne exécution des travaux) :

SI OUI, précisez les références du document : .....

NON

A noter que d'autres renseignements complémentaires peuvent vous être demandés suivant la complexité du dossier.

Joindre un chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 126,25 euros TTC.

Informations complémentaires pouvant être utiles au service : .....

.....

.....

A....., le .....

Signature du propriétaire :



## Notice d'information sur le diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière

*Avant d'accomplir votre démarche, assurez vous que :*

☛ votre démarche s'inscrit bien dans le cadre réglementaire ci-dessous :

- **Article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation** : « en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut, à l'acte authentique de vente (...). Le dossier de diagnostic technique comprend, (...), les documents suivants : (...) le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif mentionné à l'article 1.1331-11-1 du Code de la Santé Publique (...) »

- **Article L.1331-11-1** : « Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique (...). Si le contrôle des installations est daté de plus de 3 ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur ».

- **Article 21 du Règlement Sanitaire Départemental** : « Locaux d'habitation et assimilés : par « habitation », il faut entendre tout local servant de jour ou de nuit au logement ainsi qu'au travail, au repos, au sommeil, à l'agrément ou au loisirs lorsque les activités spécifiques s'exercent au moins partiellement dans le même ensemble de pièces que la vie familiale ».

☛ **Informations concernant le formulaire à retourner au service SPANC :**

- un formulaire doit être renseigné par système d'assainissement non collectif devant être contrôlé,

- le formulaire doit être renseigné, daté et signé par le(s) propriétaire(s) de l'ouvrage ou son/leur représentant(s) sur présentation de délégation,

- les pièces principales d'un logement ou d'une habitation sont les pièces destinées au séjour ou au sommeil (chambre, bureau, bibliothèque, salle de jeux...) et éventuellement les chambres isolées, d'une surface au moins égale à 7m<sup>2</sup> et munies d'ouverture donnant à l'air libre.

La complétude de votre dossier ainsi que les précisions que vous apporterez permettront de faciliter le traitement de votre demande et ainsi d'y répondre dans les meilleurs délais. Le formulaire est disponible et reproductible sur le site [www.ccce.fr/vie-pratique/actualites](http://www.ccce.fr/vie-pratique/actualites)

Ce contrôle donne lieu au paiement d'une redevance par le propriétaire de l'ouvrage. Son règlement est à adresser au SPANC à l'ordre de Trésor Public avec la demande de diagnostic.(adresse en bas de cette page).

Le service SPANC reste à votre entière disposition au 03 82 82 05 60.

## Etes vous concernés ?

La construction destinée à la vente doit être située sur l'une des 20 communes de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

**BASSE-RENTGEN**

**BERG-SUR-MOSELLE**

**BEYREN-LES-SIERCK**

**BOUST**

**BRESITROFF-LA-GRANDE**

**CATTENOM**

**ENTRANGE**

**ESCHERANGE**

**EV RANGE**

**FIXEM**

**GAVISSE**

**HAGEN**

**HETTANGE-GRANDE**

**KANFEN**

**MONDORFF**

**PUTTELANGE-LES-**

**THIONVILLE**

**RODEMACK**

**ROUSSY-LE-VILLAGE**

**VOLMERANGE-LES-MINES**

**ZOUFFTGEN**

et leurs annexes.